



# Flash'InFO

## GT « PREVENTEURS » LES PREMIERES MESURES CONCRETES A SUIVRE ... AVEC ATTENTION

**M**ardi 4 juillet dernier s'est tenue une réunion « plénière » du groupe de travail relatif à l'allègement des charges des CPRP et des préventeurs. La création de ce GT fait suite à l'intervention de **Force Ouvrière** lors de la Commission Centrale de Prévention de mars 2017, et de la prise en compte par le SGA de cette problématique déjà mainte fois dénoncée. A l'issue de la première rencontre entre les représentants du personnel et l'administration, **Force Ouvrière** avait demandé la présence indispensable de tous les employeurs afin de pouvoir confronter les avis et garantir à la DRH-MD l'adhésion de tous les acteurs à cette démarche.

Cette séance de travail devait préciser et acter deux mesures essentielles, décidées lors de la première réunion de travail, à savoir finaliser le questionnaire qui sera adressé à chaque agent de la chaîne SST et qui servira de base de réflexions aux futurs aménagements des plans de charges et des missions confiées aux préventeurs, définir ensuite quels organismes accueilleront l'ingénieure-ergonome accompagnée d'un représentant de la DPMA chargés de collecter et de constater, sur le terrain, la réalité quotidienne à laquelle sont confrontés ces agents.

Le questionnaire anonyme portera, d'une part, sur l'approche et le contexte professionnel dans lequel évolue le préventeur et, d'autre part, sur l'ensemble des activités et des charges y compris celles sortant du cadre légal de l'arrêté du 9 avril 2013. Il sera directement adressé à la DRH-MD sans passer par la case employeur pour, au-delà de l'anonymat, garantir l'intégralité des informations et renseignements fournis.

L'enquête, qui n'est ni un contrôle ni une inspection, mais bien une collecte d'informations qui permettront d'apporter des solutions à la surcharge de travail. Cette enquête se déroulera sur deux jours avec entretien et échanges avec tous les CPRP et préventeurs du périmètre visité, ainsi qu'un entretien avec le chef d'organisme et éventuellement avec les membres du CHSCT à leur demande.

Une présentation, effectuée par le représentant de la DPMA de la partie environnement, a été particulièrement précise et édifiante sur les charges de cette activité qui souvent tombent « naturellement » dans l'escarcelle du préventeurs SST....

Force Ouvrière a rappelé que l'arrêté de référence fixait bien les missions des préventeurs SST et que la problématique « environnement », régie par un autre code bien distinct de celui relatif à la SST, devait être déconnectée des charges du préventeur. C'est bien à l'administration de mettre en place des chargés d'environnement, spécialistes formés à ce domaine. L'ambition de coller à la politique environnementale générale ne peut se satisfaire ni de moyens ni de soins palliatifs.

Le nombre et le choix des organismes, compte tenu de la charge de travail que cette enquête engendre, a été volontairement et collégialement limité à 11. Toutefois il a été pris en compte un maximum de spécificités des risques et l'implantation géographique, l'objectif étant d'avoir la vision la plus juste, la plus large et la plus significative de cette activité et de ses charges.

Il a donc été décidé de retenir sur le périmètre des employeurs centraux :

EMA :                    **GSBdD de Strasbourg-Haguenau**  
                              **SEA DEMA Toulon**

SGA :                    **ESID Metz**  
                              **CTAS Toulon**

DGA :                    **Centre Essai-missiles de Landes Cazaux**

Terre :                   **Camp de La Courtine**  
                              **27° BCA Annecy**

Marine :                **Base Navale Toulon**  
                              **C I F Brest**

Air:                      **AIA de Clermont**  
                              **????** (la Base Aérienne proposée par le représentant l'Armée de l'air n'a pas été retenue compte tenu des arguments avancés pour le choix proposé).  
L'ergonome en charge de l'étude se rendra également à l'AIA de Bordeaux dans un cadre moins formalisé, à la demande des représentants du personnel.

L'objectif d'alléger les charges des préventeurs demandé par **FO** semble avoir été bien pris en compte, à la fois par les employeurs et par l'administration. **Force Ouvrière** restera tout de même très vigilante pour garantir à la fois l'anonymat du questionnaire et le bon déroulement des visites dans les organismes. Une participation massive de tous les préventeurs, notamment au questionnaire, sera seule garante de véritables solutions in fine.

Paris, le 5 juillet 2017

**FORCE OUVRIERE le syndicat libre, indépendant, revendicatif et efficace**